Qui gouverne la France ?

Le Conseil des ministres

Tous les mercredis, les ministres se réunissent au palais de l'Élysée, à Paris, autour du président de la République. C'est le Conseil des ministres. Chaque ministre présente les actions qu'il mène ou des projets de loi qu'il souhaite présenter au Parlement.

Le président de la République

Le Premier ministre dirige le gouvernement

Le Premier ministre forme son gouvernement avec l'accord du président. C'est-à-dire qu'il choisit les ministres avec lesquels il va gouverner la France. Ces hommes et ces femmes sont responsables de grands secteurs comme l'Éducation nationale, la Santé ou la Justice. Ils sont aidés dans leur mission par des secrétaires d'État.

L'hôtel Matignon

Depuis 1935, le Premier ministre et ses collaborateurs travaillent à l'hôtel Matignon au centre de Paris.

Motion de censure

Une motion de censure permet aux députés d'exprimer leur désaccord avec la politique du gouvernement et, éventuellement, de le renverser. Pour être votée, la motion doit être signée par un minimum de 57 députés sur 577. Le gouvernement est renversé si plus de la moitié des députés la votent. On dit alors que la motion de censure a été adoptée.

À RETENIR

1. Chaque mercredi, les ministres se réunissent autour du président de la République : c'est le Conseil des ministres.
2. Le Premier ministre dirige une équipe de plusieurs dizaines de ministres.
3. Chaque ministre est responsable d'un grand secteur (Santé, Justice, Éducation nationale…).
4. Les ministres sont nommés par le président de la République, sur proposition du Premier ministre.

Secrétaire d'État : membre du gouvernement placé sous l'autorité d'un ministre.
Renversé (ici) : obligé de démissionner.